

DEMANDE D'AUTORISATION DE REJET EN MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL POUR UNE INSTALLATION D'ANC

Cette demande d'autorisation de rejet d'un système d'assainissement non collectif est à renseigner et à signer par le demandeur en vue de sa transmission à l'autorité gestionnaire ou propriétaire du milieu récepteur. Une fois renseignée et signée par le demandeur et par l'autorité ou la personne autorisant le rejet, adresser l'original à : Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance - Service Assainissement - Campus des 3 fontaines - BP 92 - 05007 GAP Cedex.

Demandeur :

Nom et prénom :

Adresse :

Adresse des travaux :

Références cadastrales : Section : Numéros :

Type d'installation prévue :

.....

N° d'agrément (le cas échéant) :

Lieu de rejet :

Fossé communal (autorisation du Maire) : localisation :

Fossé national ou départemental (autorisation service des routes de l'Etat ou du Département) :
.....

Fossé mitoyen : (autorisation des riverains)

Cours d'eau : (contacter le SPANC) : dénomination :

Autorité autorisant le rejet :

Je soussigné (e),

Adresse :

Commune :Code postal :

Autorise M/Mme : à rejeter les eaux traitées issues de l'installation d'assainissement ci avant décrite dans le milieu superficiel sus indiqué dont la gestion m'incombe.

Conditions particulières éventuelles :

.....

Fait à, le :

Le demandeur.

La personne donnant l'autorisation.